



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 108 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général concernant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/59/534/Add.3) et s'est entretenu à cette occasion avec des représentants du Secrétaire général afin d'obtenir un complément d'information.

2. Par sa résolution 58/271 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 169 431 700 dollars au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. Par ses résolutions 59/58 et 59/277, en date du 3 décembre et du 23 décembre 2004 respectivement, elle a ensuite ouvert un crédit additionnel de 179 621 600 dollars, portant le montant total des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales à 349 053 300 dollars. Dans son rapport (A/59/534/Add.3), le Secrétaire général a demandé un montant brut additionnel de 87 305 600 dollars (montant net : 83 174 400 dollars) pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville afin de donner suite aux décisions prises par le Conseil de sécurité en 2004 et aux recommandations du Secrétaire général.



## II. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

3. Par sa résolution 1557 (2004) du 12 août 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUI jusqu'au 11 août 2005. Toutefois, eu égard à toutes les incertitudes que faisait apparaître la situation en matière de sécurité et à l'évolution de la situation politique en Iraq, le Secrétaire général a demandé dans son rapport précédent sur les missions politiques spéciales (A/59/534/Add.1) des ressources pour les quatre premiers mois de 2005 seulement. Il a estimé les ressources nécessaires pour la période comprise entre janvier et avril 2005 à 59,6 millions de dollars, dont 23 millions de dollars, soit 38,6 %, pour assurer la sécurité. Le montant demandé devait servir à financer une unité de police constituée forte de 160 policiers armés, paramilitaires et militaires ainsi que les dépenses afférentes à 272 fonctionnaires recrutés sur le plan international et à 346 membres du personnel recrutés sur le plan national. Le personnel devait être déployé dans trois villes : Bagdad (322 personnes), Koweït (192 personnes) et Amman (104 personnes).

4. Le montant demandé par le Secrétaire général dans son rapport le plus récent (A/59/534/Add.3) porte sur les huit derniers mois de 2005, sous réserve de la prorogation du mandat de la Mission au-delà du 11 août 2005, et représente un montant brut de 91 871 700 dollars (montant net : 87 793 500 dollars). Sur ce montant, 5 320 900 dollars seront imputés sur le solde inutilisé du montant du crédit ouvert au titre de la MANUI. Par conséquent, les ressources à prévoir pour la MANUI durant la période de huit mois allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2005 représenteraient un montant total brut de 86 550 800 dollars (montant net : 82 472 600 dollars).

5. Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général se propose de renforcer l'effectif de la Mission à Bagdad et de déployer du personnel et des agents de sécurité à Bassorah et Erbil. Il est prévu d'augmenter légèrement l'effectif de la Mission à Amman et de le réduire au Koweït. Le montant demandé servirait à financer trois unités de gardes (une dans chacune des trois villes où la Mission opérera en Iraq) composées de 334 personnes au total ainsi que les dépenses afférentes à 816 autres membres du personnel (334 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 472 autres recrutés sur le plan national), dont 198 personnes supplémentaires (72 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 126 recrutés sur le plan national).

6. Sur sa demande, le Comité a été informé que la Mission se donnait comme priorité principale de faciliter la réconciliation nationale au moyen des bons offices du Secrétaire général et de fournir une assistance technique à l'élaboration de la Constitution et au processus électoral. Elle se fixait comme autres priorités de contribuer à la stabilité politique et sociale au moyen d'une aide humanitaire et d'une assistance au développement et d'entreprendre des activités d'information et de protection des droits de l'homme. La Mission joue également un rôle de coordination pour d'autres partenaires intervenant dans la zone. À cet égard, le Comité a été informé que les organismes des Nations Unies n'étaient pas directement présents en Iraq en raison de l'insécurité ambiante et avaient adopté un système dans le cadre duquel ils dépêchaient par roulement un spécialiste des affaires humanitaires et un spécialiste du développement à Bagdad. Il est prévu que les organismes élargissent ce système à Bassorah et à Erbil une fois que la Mission y aura déployé du personnel.

## **A. Observations générales**

7. Le Comité prend note des efforts faits pour présenter le budget de la MANUI selon des modalités axées sur les objectifs; toutefois, il reste beaucoup à faire, en particulier afin d'arrêter des indicateurs de succès et des produits qui soient quantifiables. En outre, le Comité constate qu'il n'est pas tenu compte dans le projet de budget de sa demande tendant à ce qu'une justification détaillée des postes proposés soit fournie (voir A/59/569/Add.1, par. 17). Le Comité comprend bien que l'instabilité de la situation en Iraq ne permet pas d'arrêter précisément les besoins en ressources et en personnel, mais estime que le Secrétariat aurait pu définir plus clairement la base ayant servi à ses calculs. Étant donné l'imprécision du projet de budget dont il est saisi, le Comité espère bien qu'il disposera d'éléments plus complets avec le prochain projet de budget compte tenu de l'évolution de la situation et des enseignements tirés de l'expérience (voir par. 25). À cet égard, il rappelle sa demande énoncée au paragraphe 6 de son rapport le plus récent sur les missions politiques spéciales (A/59/569/Add.1) selon laquelle le Secrétaire général devrait chercher le moyen de présenter le budget des grandes missions d'une façon qui soit mieux adaptée à leur dimension et à leur complexité. Cela permettrait d'examiner de façon plus approfondie les prévisions de dépenses initiales des grandes missions et donnerait la possibilité de suivre l'exécution de leur budget.

## **B. Dépenses afférentes aux contingents et aux forces de police**

8. Le montant demandé au titre des contingents, soit 20 479 600 dollars, vise à financer trois unités de gardes composées de 334 personnes au total (134 personnes à Bagdad, 100 à Bassorah et 100 à Erbil) qui seront chargées d'assurer la sécurité des installations de la Mission « au niveau intérieur ». Le Comité a été informé qu'un dispositif de sécurité à trois niveaux avait été mis en place : le « niveau intérieur » est limité au complexe des Nations Unies, la sécurité « au niveau intermédiaire » est assurée par l'entité distincte dont il est question au paragraphe 13 de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et la sécurité « au niveau extérieur » relève de la force multinationale. Conformément à l'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et un État Membre, les unités de gardes bénéficient de services logistiques et de services indispensables à la vie quotidienne tels que des services de restauration, des rations alimentaires et la mise à disposition de logements dans le cadre du Logistics Civilian Augmentation Programme (LOGCAP). Les besoins sont estimés à 201 dollars par personne et par jour, soit un montant de 16 112 200 dollars à prélever sur le montant de 20,5 millions de dollars demandé au titre des contingents (voir par. 11 et 12).

## **C. Dépenses afférentes au personnel civil**

9. Le montant demandé au titre du personnel recruté sur le plan international atteint 37 241 800 dollars pour un effectif de 344 personnes, après application d'un taux de vacance de postes de 10 %. Sur sa demande, le Comité a obtenu communication de renseignements détaillés concernant l'état de l'occupation des postes et a constaté que le taux de vacance de postes pour le personnel international

atteignait 28,3 % au 11 mars. Il a été informé que la Mission avait des difficultés à recruter du personnel sur le plan international parce que la rémunération et les avantages proposés par l'Organisation n'étaient pas aussi favorables que ceux offerts par d'autres entités opérant dans la zone.

10. L'effectif proposé pour le personnel international comprend 72 nouveaux postes, dont 48 pour les nouveaux bureaux de Bassorah et d'Erbil; les autres postes sont destinés à renforcer les services d'appui fonctionnel et administratif, principalement à Bagdad (30 postes) mais également à Amman (2 postes), l'augmentation étant en partie compensée par la suppression de huit postes au Koweït.

11. Ainsi qu'il l'a fait pour le personnel des unités de gardes, le Secrétariat a prévu un montant de 8 813 400 dollars pour le personnel international au titre des services logistiques et des services indispensables à la vie quotidienne, tels que les services en cas de situation d'urgence (par exemple, en cas d'incendie), les transports aériens et terrestres, l'appui aux opérations aériennes et terrestres, les soins médicaux, les transmissions, les combustibles, la production d'électricité, les locaux à usage de bureaux et de logements, la restauration, la blanchisserie et le nettoyage, les magasins, le moral, le bien-être et les équipements récréatifs, et l'accès à une salle de tir, à des installations d'entraînement et à des munitions.

12. Sur sa demande, le Comité a été informé qu'un montant de 201 dollars par personne et par jour était inscrit au budget, mais que la Mission ne réglait que les services qui lui étaient effectivement fournis. Il semble également que certains services relevant du contrat LOGCAP sont comptabilisés dans les dépenses opérationnelles. Les investissements réalisés, notamment au titre des installations et infrastructures, pourraient entraîner des économies concernant les services fournis dans le cadre du contrat LOGCAP. À mesure que la sécurité s'améliorera, il est prévu de confier ces services à des intervenants extérieurs choisis sur le plan local. Le Comité a été informé que la Mission se proposait de renforcer sa capacité à assurer elle-même les services logistiques et les services d'appui à la vie quotidienne tout en conservant le contrat LOGCAP eu égard à l'instabilité de la situation, sachant qu'elle ne réglerait que les coûts des services effectivement fournis. **Le Comité escompte que des économies seront réalisées et qu'il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget.**

13. Le montant demandé au titre du personnel recruté sur le plan national atteint 6 445 500 dollars pour un effectif de 472 personnes (45 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 427 agents locaux), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 %. L'effectif proposé comprend 126 nouveaux postes (19 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 107 agents locaux), dont 89 pour les nouveaux bureaux de Bassorah et d'Erbil. Le Comité a été informé qu'il n'y avait pas pénurie de personnel qualifié sur le plan local et que la Mission faisait son possible pour mettre à profit le vivier disponible. **Le Comité encourage la Mission à confier chaque fois que possible l'exécution de fonctions à du personnel recruté sur le plan national.**

14. À l'issue des auditions, le Comité a obtenu communication, sur sa demande, d'un organigramme qui faisait apparaître bureau par bureau les postes approuvés et proposés (voir annexe I).

## D. Dépenses opérationnelles

15. Un montant de 845 100 dollars a été demandé au titre des consultants et experts, dont 325 100 dollars pour la fourniture de services consultatifs spécialisés pendant une durée totale de 21 mois. Le Comité a été informé que la Mission prévoyait de s'attacher les services de sept experts de renom pendant trois mois, à savoir un spécialiste des affaires humanitaires et deux experts dans chacun des domaines suivants : assistance électorale, droits de l'homme et appui au processus d'élaboration de la Constitution. Les 520 000 dollars restants serviraient à financer des services de consultants afin de sensibiliser les membres du personnel nouvellement nommés en Iraq aux questions de sécurité. **Le Comité recommande que la Mission recoure dans la mesure du possible aux capacités disponibles en interne, en particulier dans le Département de la sécurité, afin d'assurer la formation.**

16. Le montant demandé au titre des transports terrestres atteint 566 500 dollars. Il permettra de financer les réparations et l'entretien à un taux mensuel de 50 dollars par véhicule pour un parc composé de 60 véhicules légers et à un taux mensuel de 200 dollars par véhicule pour un parc composé de 90 véhicules lourds et blindés (168 000 dollars). Il servira également à couvrir les frais de l'assurance responsabilité à un taux annuel de 450 dollars pour chacun des véhicules légers et de 650 dollars pour chacun des véhicules lourds (57 000 dollars), divers engins de transport (4 300 dollars), les carburants et lubrifiants (277 200 dollars) et les pièces de rechange et fournitures (60 000 dollars).

17. Le montant demandé au titre des transports aériens, soit 6 457 300 dollars, servira à financer l'installation et l'homologation de systèmes de défense antimissile pour un avion et un hélicoptère (1 000 000 dollars), la location et le fonctionnement de l'avion et de l'hélicoptère à hauteur de 800 heures de vol chacun (4 388 700 dollars), l'assurance responsabilité (13 400 dollars), les carburants et lubrifiants (972 800 dollars), les droits de navigation aérienne (4 000 dollars), les droits d'atterrissage et la manutention au sol (56 400 dollars) et l'indemnité de subsistance des équipages (22 000 dollars).

18. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat n'avait pas encore fini d'évaluer les différentes options concernant les aéronefs, en particulier le recours à des appareils appartenant à des gouvernements ou à des appareils commerciaux répondant aux critères de sécurité ou encore le maintien de l'arrangement actuel qui consiste à se servir des appareils de la force multinationale. Le Comité a également été informé qu'il était tout particulièrement pressant pour la Mission de disposer d'un hélicoptère, notamment pour le transport du personnel, y compris dans la ville même de Bagdad.

19. Le montant demandé au titre des transmissions atteint 3 931 400 dollars, dont 451 400 dollars pour le matériel de transmission, 120 000 dollars au titre de l'entretien, 120 000 dollars au titre des pièces de rechange, 2 900 000 dollars au titre des transmissions commerciales et 340 000 dollars au titre des services d'appui.

20. Le montant demandé au titre de l'informatique, soit 1 113 700 dollars, servira à financer le matériel (645 400 dollars), l'entretien et la réparation du matériel (30 000 dollars), les pièces de rechange et les fournitures (30 000 dollars), les services contractuels (320 000 dollars), les licences, les redevances et la location de logiciels (88 300 dollars).

## **E. Composante de sécurité intégrée de la MANUI**

21. Le Comité a été informé que la composante de sécurité intégrée de la MANUI comprenait quatre catégories de personnel : a) le personnel de sécurité international; b) les spécialistes de la coordination de la protection recrutés comme agents du Service mobile et chargés de fonctions spécialisées en coordination avec la force multinationale en Iraq afin de faciliter les déplacements du personnel de la MANUI dans la zone de la Mission; c) les responsables de la protection rapprochée recrutés comme agents du Service mobile et chargés de la protection des cadres de la Mission; d) les unités de gardes, qui sont des unités militaires constituées fournies par des pays dans le cadre de mémorandums d'accord et qui sont chargées de la sécurité « au niveau intérieur » et de la protection du personnel et des biens de l'Organisation dans les locaux de Bagdad, Bassorah et Erbil. Le Comité croit comprendre que le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (devenu depuis le Département de la sécurité) a participé étroitement à la constitution de la composante de sécurité intégrée et qu'il a détaché six membres de son personnel auprès du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général afin de suivre les questions de sécurité. L'une de ces personnes assurera les fonctions de conseiller en chef pour les questions de sécurité.

22. Il est proposé de créer 7 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 123 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et de porter le nombre de gardes à 334. Sur sa demande, le Comité a eu communication du détail des crédits demandés pour la composante de sécurité intégrée et d'organigrammes faisant apparaître la structure de la composante (voir annexes II et III).

## **III. Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville**

23. Les ressources demandées par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville devaient servir à financer les activités de liquidation puisqu'il était prévu que la Mission se terminerait à la fin de 2004. Depuis, le mandat de la Mission a été prorogé pour une période de six mois jusqu'au 30 juin 2005 en raison de la tenue d'élections et de l'importance attachée au maintien d'une présence des Nations Unies pendant la période qui précède les élections (voir S/2004/1015 et S/2004/1016).

24. Le montant brut demandé pour le fonctionnement de la Mission pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005 et pour les activités de liquidation pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août 2005 atteint 754 800 dollars (montant net : 701 800 dollars), compte tenu d'un dépassement de crédits de 53 400 dollars pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 15 février 2005.

## **IV. Conclusion**

25. L'avenir immédiat de la MANUI reste incertain et dépend pour beaucoup de l'évolution de la situation. À cet égard, le Comité prend note des observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport présenté en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, observations par lesquelles il soulignait que les conditions de sécurité restaient fragiles, comme

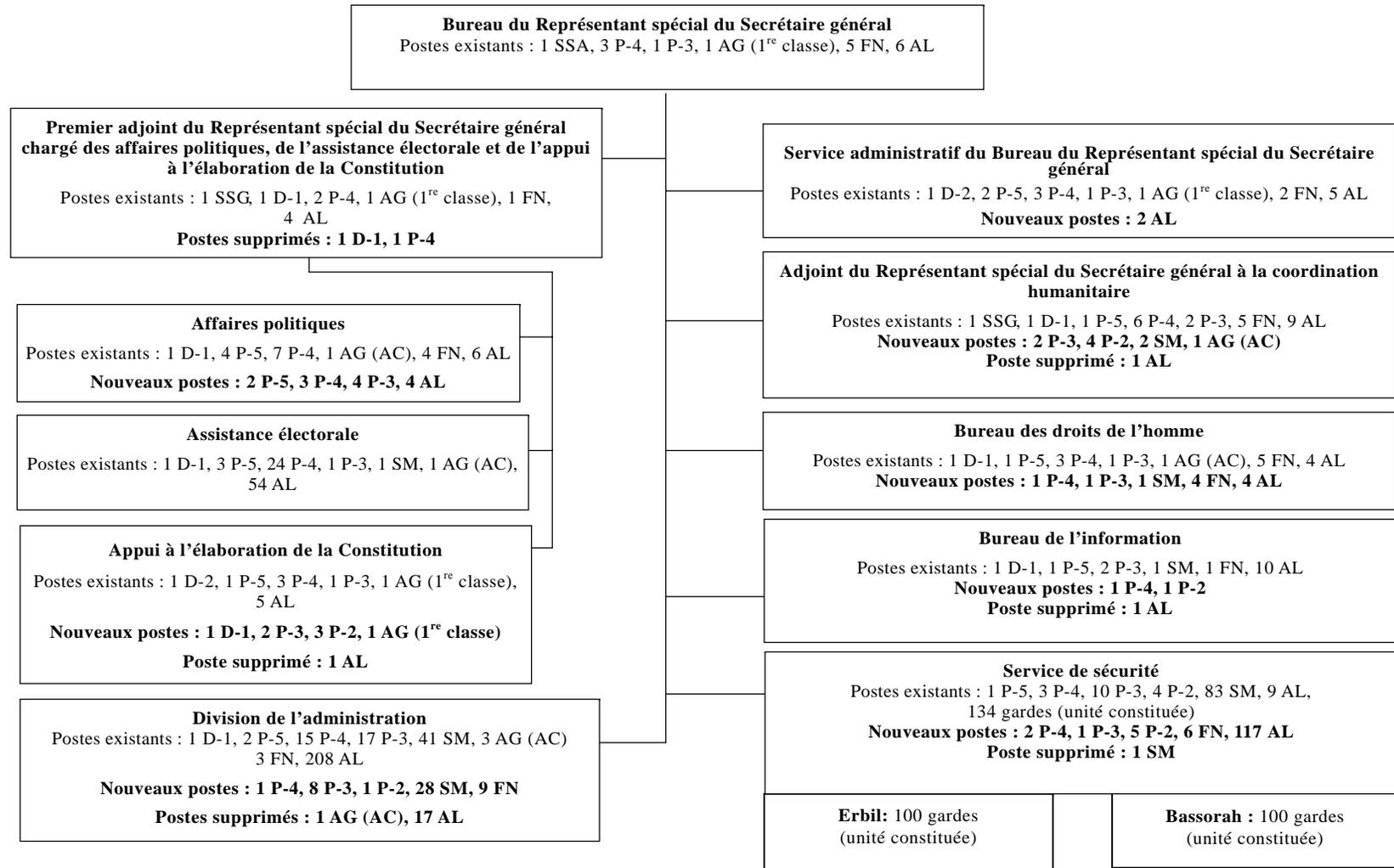
l'avait montré la reprise d'attaques quotidiennes aussi bien contre des Iraquiens que contre des étrangers immédiatement après les élections, et que par conséquent les progrès du processus politique restaient fortement influencés par les conditions de sécurité (S/2005/141, par. 9 et 12). **Le Comité tient compte des difficultés qu'il y a à établir des estimations budgétaires précises dans les circonstances actuelles et souligne qu'en fonction de l'évolution de conditions qui échappent au contrôle de la Mission, il sera peut-être possible de réaliser des économies appréciables ou, à l'inverse, il faudra peut-être mobiliser des ressources supplémentaires. Si la situation vient à se stabiliser, le Comité escompte que le prochain projet de budget sera conforme aux modalités en usage ordinairement.**

**26. Compte tenu des remarques et observations formulées dans le présent rapport, le Comité recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Ouvre au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 des crédits additionnels d'un montant de 83 174 400 dollars et au chapitre 34 (Contributions du personnel) des crédits additionnels d'un montant de 4 131 200 dollars, ce dernier montant devant être compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), eu égard à la prorogation des mandats de la MANUI et de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville;**

b) **Prenne note qu'à partir du 11 août 2005 l'imputation des dépenses prévues sur les crédits ouverts pour la MANUI s'entend sous réserve de la prorogation du mandat de cette dernière.**

## Organigramme de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq



*Abréviations :* SSA; Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AG : agent des services généraux; AL : agent local; FN : fonctionnaire recruté sur le plan national; AC : autres classes.

## Annexe II

### Montants demandés au titre de la sécurité dans le budget de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour la période de huit mois allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>									<i>Montants</i>	
Postes	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	FN	AL	<b>Total</b>	
		1	5	11	9	82	6	126	<b>240</b>	10 823,4
<b>Total partiel</b>									<b>10 823,4</b>	
Logistique/services d'appui à la vie quotidienne (service de sécurité)										
Logistique/services d'appui à la vie quotidienne (restauration, rations, logement)										3 733,8
<b>Total partiel</b>									<b>3 733,8</b>	
Unités de gardes										
Trois unités de gardes composées de 334 personnes au total (remboursement des dépenses des unités, voyages, indemnité journalière, indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et matériel)										4 363,3
Logistique/services d'appui à la vie quotidienne pour 334 hommes										16 116,2
<b>Total partiel</b>									<b>20 479,5</b>	
Installations et infrastructures										
Projets de construction										5 000,0
Matériel de sécurité										315,1
Matériel de lutte contre les incendies										57,0
Aménagement et rénovation										225,0
Matériel pour la défense des périmètres										100,0
<b>Total partiel</b>									<b>5 697,1</b>	
Transports terrestres										
Pare-éclats/extincteurs, etc.										4,3
<b>Total partiel</b>									<b>4,3</b>	
Transport aérien										
Système de défense antimissile										1 000,0
<b>Total partiel</b>									<b>1 000,0</b>	
Services médicaux										
Trousse médicales destinées aux équipes de sécurité rapprochée										8,6
<b>Total partiel</b>									<b>8,6</b>	

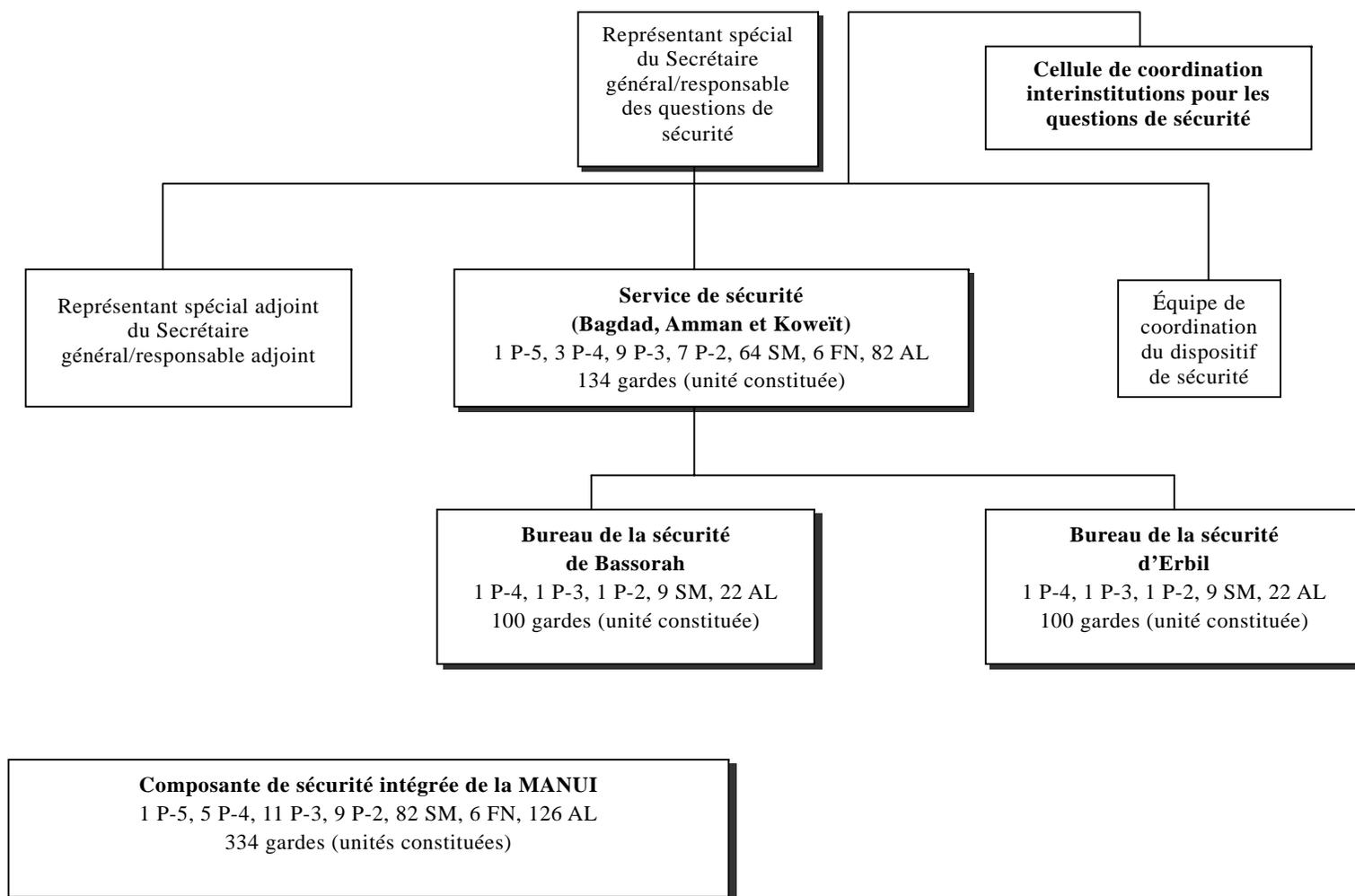
**A/59/569/Add.3**

<i>Composante</i>	<i>Montants</i>
Matériel spécial/matériel de sécurité	
Matériel de contremesures électroniques, de détection et de surveillance	1 215,0
<b>Total partiel</b>	<b>1 215,0</b>
Fournitures diverses	
Uniformes du personnel de sécurité, drapeaux, autocollants, etc.	121,0
<b>Total partiel</b>	<b>121,0</b>
Formation	
Sensibilisation aux questions de sécurité et séances d'orientation (montant comptabilisé dans le rapport au titre des consultants chargés de la formation)	520,0
<b>Total partiel</b>	<b>520,0</b>
<b>Total</b>	<b>43 602,7</b>

*Abréviations* : SM : agent du Service mobile; AL : agent local; FN : fonctionnaire recruté sur le plan national.

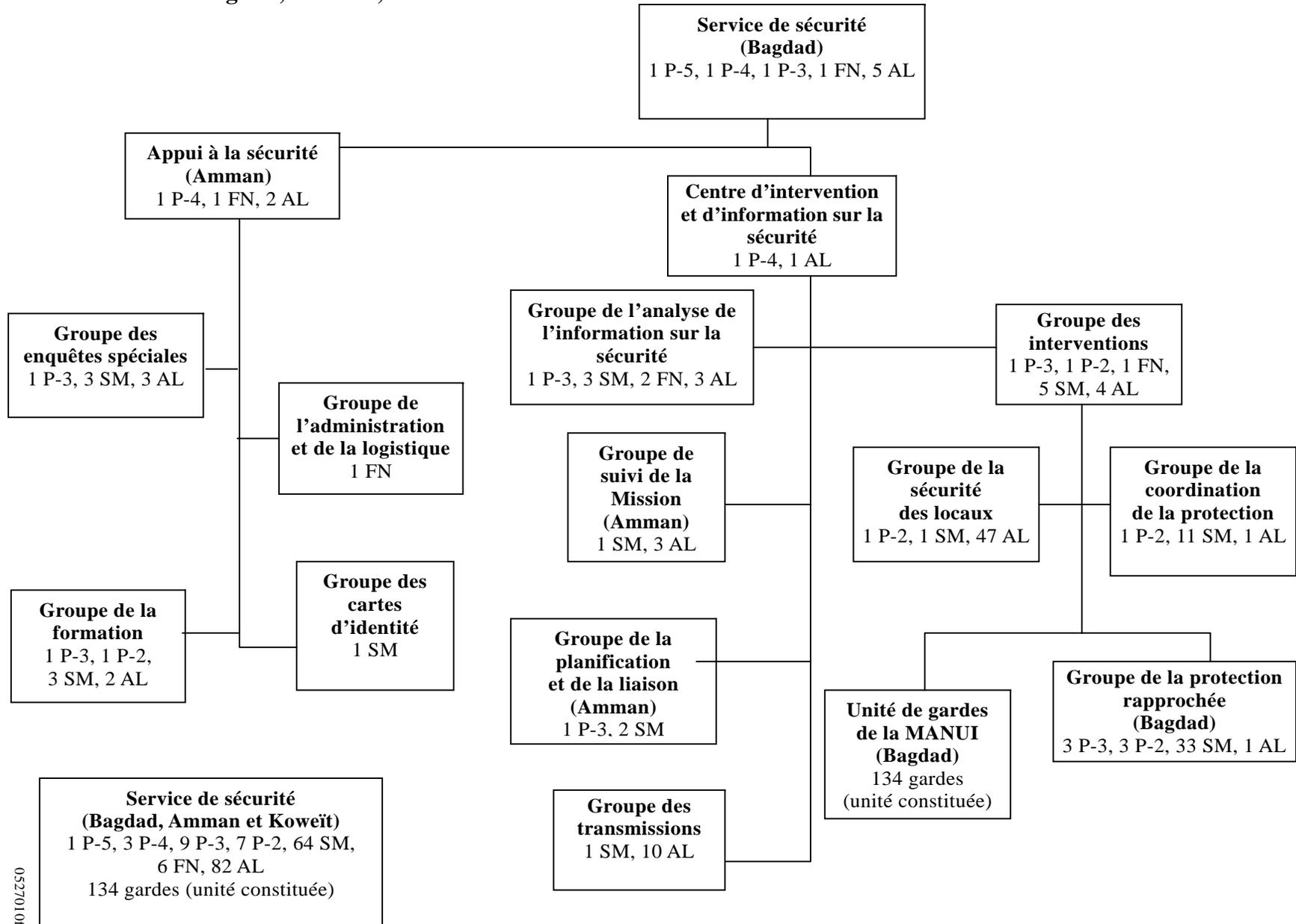
## Annexe III

## Composante de sécurité intégrée de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq



*Abréviations* : SM: agent du Service mobile; AL: agent local; FN : fonctionnaire recruté sur le plan national

## Bagdad, Amman, Koweït



## Bassorah et Erbil

